

## **REGLEMENT**

### **Art.1-Généralités**

L'amicale des sapeurs pompiers de St-Quirin, avec le soutien logistique de Sud Moselle Classic, organise le samedi 17 mars 2018, une randonnée automobile de navigation et de tourisme, d'environ 180 kilomètres réservée aux véhicules historiques de collection et dénommée 10° Ronde des Chevandier.

### **Art.2-Programme**

- 31 décembre 2017 parution du règlement et des bulletins d'engagements.
- 17 mars 2018-11h à 13h accueil et mise en place des véhicules, vérifications administratives et techniques aux ateliers municipaux de Saint-Quirin.
- 17 mars 2018-13h15 briefing.
- 17 mars 2018-13h30 départ de la première voiture.
- 17 mars 2018-20h30 repas à l'Espace Pierre Fachat, et distribution des prix.

### **Art.3-Véhicules admis**

Sont admises 60 voitures historiques, régulièrement immatriculées et assurées, de plus de 20 ans et mises en circulation avant le 31 décembre 1997. Les véhicules plus récents sont acceptés mais feront l'objet d'un classement séparé.

Un tripmaster est autorisé, **L'utilisation d'un G.P.S. ou téléphone avec fonction GPS est interdite.**

**Formalités administratives** : les équipages présentent les documents de bord (carte grise et assurance) et le permis de conduire du conducteur.

**Formalités techniques** : les équipages s'engagent sur l'honneur par un document signé, à présenter un véhicule conforme au code de la route, et en bon état d'entretien.

Les véhicules doivent porter les plaques, éléments d'identification et publicité remis par les organisateurs, de manière visible à l'avant et sur les portières.

### **Art.4- déroulement de la Manifestation**

Ne s'agissant ni d'une épreuve sportive, ni de vitesse ou d'endurance, la 10° Ronde des Chevandier est une randonnée établie sur le respect d'un itinéraire, avec un horaire indicatif basé sur une moyenne toujours inférieure à 49,90 km/h.

Les départs sont effectués de minute en minute.

Chaque participant reçoit au départ de chaque étape le détail de l'itinéraire à suivre, une feuille de contrôle et les informations pour déterminer le temps théorique conseillé. L'itinéraire décrira le parcours officiel sous différentes formes, l'emplacement des contrôles horaires de départ et d'arrivée, mais pas les contrôles de passage secrets.

Des contrôles de passages secrets sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire.

Ils sont signalés :

- soit par des panneaux rouges avec tampon noir, pour arrêt obligatoire et validation de la feuille de contrôles par des commissaires (CP humains),
- soit par des panneaux blancs munis de deux lettres noires que l'équipage doit relever et mentionner sur la feuille de contrôles (CP lettre),
- soit par des panneaux blancs à disque bleu munis d'un perforateur pour marquage de la feuille de contrôles (CP auto)

Les différents contrôles seront installés 40 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture, et levés 40 minutes après l'heure idéale de passage de la dernière voiture.

### **Art.5-Classement**

Récompenses

Les meilleurs équipages seront récompensés par des coupes.

### **Art.6-Pénalisations**

Elles sont calculées selon le barème suivant :

- contrôle de passage manquant, à l'envers ..... 30 points,
- contrôle visuel ou d'observation manquant, ou noté plus d'une fois ..... 30 points,

Chaque équipage a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesse, et d'être vigilant dans les villages et agglomérations ; des contrôles seront mis en place par l'organisation et chaque infraction constatée sera pénalisée de 30 points.

L'exclusion immédiate sera prononcée pour :

- conduite dangereuse ou infraction grave au code de la route,
- attitude inamicale envers les organisateurs, les usagers de la route ou autres participants,
- utilisation d'un G.P.S ; ou similaire.

Les participants exclus ou ayant abandonné définitivement la randonnée doivent retirer immédiatement les plaques et numéros attribués. Ils sont autorisés à rejoindre directement le lieu de repas

**Art.7-Assurance**

Une police d'assurance « organisateur » souscrite auprès du cabinet ICC CARENE ASSURANCES garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants. Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

**Art.8-Engagements**

Les droits d'engagements par équipages comprennent :

- les frais administratifs, fourniture des plaques, numéros de portières, carnet de route, objets souvenirs,
- les repas pour chaque membre de l'équipage.

Pour les repas supplémentaires, voir le détail du bulletin d'engagement. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser un équipage sans en fournir la raison. Dans ce cas, les frais d'engagements seront restitués aux candidats.

**Art.9-Frais d'annulation et de désistement**

Un équipage régulièrement engagé désirant se désister devra confirmer son forfait par courrier ou courriel. Il sera remboursé pour tout désistement avant le 4 mars 2017, mais aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement après cette date.

**Art.10-Dépannage**

Aucun service de dépannage ne sera assuré par l'organisation. Les participants devront utiliser le service d'assistance de leur compagnie d'assurance si nécessaire.

**Art.11-Plateaux, remorques**

Ils peuvent être garés sur le parking des ateliers municipaux de St-Quirin aux risques et périls du propriétaire.

**Art.12-Comité d'organisation**

La manifestation est coordonnée par un comité d'organisation composé de Martial Saumier, Eric Saumier, Marc Henry, dont les décisions sont sans appel.

**Art.13-Acceptation**

Les participants, par leur engagement et leur signature sur le bulletin d'engagement, déclarent accepter le présent règlement et s'y conformer.

Le Président de l'Amicale:

Le Président de Sud Moselle Classic

Martial SAUMIER.

Marc HENRY.